

Avis aux termes de l'article 12 Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

Nom du produit : Herbicide de qualité technique Pyroxsulam
N° d'homologation : 28886
N° de demande : 2006-4727
N° de document de l'ARLA : 1541831

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le **31 décembre 2009**, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **31 mars 2009**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées ; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

PARTIE 2 RENSEIGNEMENTS EXIGÉS SUR LES CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES DU PRODUIT DE QUALITÉ TECHNIQUE

CODO : 2.12.2
Titre : Formulaire de déclaration des spécifications du produit (FDSP)
Détails : Un FDSP révisé dans lequel le nom chimique de la matière active inscrit à la case 14 est remplacé par le nom commun ISO est exigé.

CODO : 2.15
Titre : Échantillon de l'étalon analytique de la matière active
Détails : Conformément à la directive d'homologation DIR98-04, un étalon analytique de la matière active est requis. Il doit être expédié directement à l'adresse suivante :

**Services de laboratoire
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
Édifice 22
Ferme expérimentale centrale
Ottawa (Ontario) K1A 0C6
À l'attention de : Francine Deneault**

CODO : 2.2
Titre : Adresse de l'usine de fabrication

Détails : Un FDSP révisé dans lequel figure l'adresse exacte de l'usine de fabrication doit être fourni.

PARTIE 8 COMPORTEMENT ET DEVENIR DANS L'ENVIRONNEMENT

CODO : 8.5
Titre : Autres études sur le devenir dans l'environnement

Détails : Une étude du coefficient de partage *n*-octanol-eau ($\log K_{oe}$) pour le produit de transformation de sulfonamide pyroxsulam est requise. L'étude doit être réalisée conformément aux bonnes pratiques de laboratoire (BPL).

PARTIE 9 ÉCOTOXICOLOGIE

CODO : 9.8.2
Titre : Algues d'eau douce

Détails : Une nouvelle étude de la toxicité du pyroxsulam pour la diatomée d'eau douce *Navicula pelliculosa* est requise. L'étude doit être menée conformément à une ligne directrice internationale reconnue (USEPA, OCDE, etc.) et aux BPL.